

### 1. Dénomination du produit

Sarrasin ou blé noir.

### 2. Composition

Variétés de sarrasin pures ou en mélange.

### 3. Débouché

Produit destiné à l'alimentation humaine : Meunerie.

### 4. Caractéristiques physico-chimiques et technologiques

Humidité  $\leq 14\%$

Protéines  $> 10$

PS  $> 65$

Impuretés  $< 2\%$

Absence d'insectes vivants et d'odeur

### 5. Caractéristiques réglementaires ou sanitaires

- Métaux lourds : (AH<sup>(1)</sup> Règlement 1881/2006/CE consolidé le 01/07/22)

Plomb  $\leq 0.2$  mg/kg

Cadmium  $\leq 0.1$  mg/kg

- Mycotoxines : (AH<sup>(1)</sup> Règlement 1881/2006/CE consolidé le 01/07/22)

DON (vomitoxine ou déoxynivalénol)  $\leq 1250$  µg/kg

Zéaralénone  $\leq 100$  µg/kg

Aflatoxines B1  $\leq 2$  µg/kg

Aflatoxines B1+B2+G1+G2 :  $\leq 4$  µg/kg

Ochratoxine A  $\leq 5$  µg/kg

- OGM : Origine France ; Absence de variétés OGM.
- Microbiologie: Selon réglementation française en vigueur.
- Allergènes : Stockés dans des silos susceptibles de manutentionner des céréales contenant du gluten ou du Soja.
- Graines étrangères :

Alcaloïdes tropaniques  $\leq 10$ µg/kg

(AH<sup>(1)</sup> Règlement 1881/2006/CE du 19 décembre 2006)

- Résidus PPP<sup>(2)</sup> : (AH<sup>(1)</sup> – Directive 396/2005/CE consolidée au 04/09/2020)

Conservation sans insecticide de stockage

Autres critères : Selon réglementation française en vigueur.

AH<sup>(1)</sup> : Réglementation applicable pour les contrats Alimentation Humaine

PPP<sup>(2)</sup> : Produits phytopharmaceutiques